

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 11 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 5 mai 2022 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 38
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT (visioconférence), Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIE Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel PETRE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : François REPEL

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Pascal HUARD, David PICCAND, Josiane LECUYER, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 17 MAI 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

PRISES D'ACTE :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 10 mai 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 22 mars au 15 avril 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

A L'UNANIMITE SUR 39 VOTANTS :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2022
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.
- **CREE** un poste non permanent à temps non complet, à raison de 19,5/35ème, d'agent d'entretien, sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée de 2 mois à compter du 1er juillet 2022

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique (pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité)

MODIFIE le tableau des emplois correspondant

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **CREE** un poste permanent à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)

MODIFIE le tableau des emplois correspondant

PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **SUPPRIME** le poste permanent à temps complet de coordinateur du service valorisation, collecte et recyclables de catégorie B, sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou de techniciens territoriaux, créé par délibération n°20220202-06

SUPPRIME le poste permanent à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe créé par délibération n°20201216-11

- **AUTORISE** le président à signer la convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Villers-Bocage dans le cadre du PSLA de Villers-Bocage.

- **ATTRIBUE** les subventions 2022 aux associations culturelles
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2022
PRECISE que les subventions seront versées sur présentation des justificatifs demandés par la Trésorerie et la communauté de communes
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et convention afférent à la présente délibération.
- **APPROUVE** la proposition de tarif unique
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- **VALIDE** les modalités de mise à disposition du public du dossier modifié relative à la procédure de modification simplifiée du PLUi Est
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe « PSLA VB VA ».

PAR 38 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- **RENOUVELE** la convention de mise à disposition de la déchèterie de Sainte Honorine-du-Fay pour les habitants de Maisoncelles-Sur-Ajon avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
DIT que les crédits sont prévus au budget 2022
AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

Fin de la séance à 19h26.

Affichage fait le 17 mai 2022

Gérard LEGUAY
Le Président

